



LE SECRETAIRE PERMANENT

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT DECINQ
(5) ASSISTANTS TECHNIQUES PROVINCIAUX (ITURI, NORD-KIVU,
SUD-KIVU, NORD-UBANGI, KASAI-CENTRAL) AU TITRE DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE FONDS SOCIAL DE LA
RDC ET LA COMMISSION NATIONALE POUR LES REFUGIES.**

**Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix,
Deuxième Financement Additionnel « STEP 2 »**

Titre du poste	Assistant technique Provincial
Supérieur hiérarchique	Spécialiste IT
Collaborateur	IT
Nombre de postes	5

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », deuxième financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP).

Ce projet de protection sociale a pour objectif (i) d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays, (ii) d'établir des éléments fondamentaux d'un système de filets sociaux, et (iii) de renforcer les systèmes nationaux de protection sociale.

La composante sur les systèmes nationaux de protection sociale comprend, entre autres, le renforcement des systèmes gouvernementaux de gestion de la situation actuelle et à venir des réfugiés, avec un accent sur deux domaines principaux : (i) le renforcement de la CNR à mener à bien ses mandats institutionnels et (ii) le renforcement des systèmes de protection sociale en faveur des réfugiés. Elles seront aussi axées sur le renforcement des capacités aux niveaux central et local. A ce titre, la CNR bénéficiera d'appuis pour l'octroi de services de protection des réfugiés et la conduite du dialogue sur l'intégration des réfugiés.

Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du Projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi.

Pour la mise en œuvre de la composante 3 du Projet, une Convention de partenariat définissant les rôles et responsabilités de chaque partie a été signée entre la CNR (le Prestataire) et le Fonds Social de la RDC (Le Client). Une équipe dédiée à la Convention devra être mise en place au sein de la CNR pour assurer la gestion au quotidien des activités.

A ce titre, le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC) recrute 5 Assistants techniques provinciaux (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Nord-Ubangi et Kasai-Central) pour intégrer l'équipe dédiée à la mise en œuvre de la Convention.

II. DEFIS

- L'assistant technique doit avoir la capacité d'analyse et de réaction rapide face aux besoins techniques se présentant dans l'utilisation de Progres V4 ;
- L'assistant technique doit avoir la capacité d'apporter un support technique aux techniciens informatiques (IT) assistants face aux problèmes techniques enregistrés dans l'utilisation de Progres V4 ;
- L'assistant technique doit avoir une capacité d'analyse rapide et de proposition de solutions techniques au spécialiste IT ;
- L'assistant technique doit être capable d'assurer la maintenance des matériels qui hébergeront les données récoltées par les outils de Primes (Progres V4, Rapp, Bims et autres) ;
- L'assistant technique doit être en mesure d'assurer la transmission des connaissances aux personnels du Gouvernement pour la maintenance et le soutien technique des matériels acquis pour le bon fonctionnement de la base des données ProGres V4 ;

III. RESPONSABILITES

Sous la supervision du Coordonnateur de la Convention (COC), l'**Assistant(e) Technique Provincial** aura pour missions principales :

- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la convention au niveau local, notamment des indicateurs de performance, pour le compte du COC;
- Superviser la production des rapports d'activité mensuels pour sa province ;

- Exercer la fonction de responsable adjoint des techniques informatiques et outils de communication dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention en collaboration avec le spécialiste IT;
- Exercer la fonction de responsable adjoint pour les activités d'enregistrement et de rapatriement en collaboration avec le spécialiste enregistrement et rapatriement ;
- Apporter un appui pour le bon fonctionnement des matériels informatiques dédiés à la mise en œuvre de la Convention;
- Etre capable de proposer rapidement des solutions aux problèmes remontés à son niveau par l'IT en matière de matériels, de logiciels, de procédés ou autres dans le domaine informatique;
- Proposer l'acquisition de matériels informatiques et de communication de bonne qualité au Spécialiste IT dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention ;
- Apporter un appui aux utilisateurs et des solutions en cas de problèmes d'utilisation de logiciels ou d'outils de communication, de problèmes de connectivité, de maintenance de matériels informatiques.

IV. CRITERES DE PERFORMANCE

L'Assistant technique devra s'assurer de la /du:

- Mise en œuvre au niveau local des activités de la convention et du suivi des indicateurs de performance ;
- Qualité de fonctionnement sur le terrain des matériels informatiques et de communication utilisés dans le cadre de la Convention;
- Résolution rapide des problèmes informatiques (Hard et Soft) et de communication remontés à son niveau;
- Suivi et contrôle efficaces des matériels informatiques et de communication déployés sur terrain ;
- Qualité des propositions liées à l'acquisition de matériels informatiques et de communication remontées au Spécialiste IT dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention;
- Respect des normes des procédures standard (Sop) dans la résolution des problèmes.

Ses performances seront mesurées sur la base de/du:

- La qualité et la performance des outils de communication et des matériels utilisés ;

- La performance des utilisateurs sur terrain des équipements et matériels informatiques et de communication.

V. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour mener à bien cette mission, le (la) Assistant technique devra avoir les qualifications minimales suivantes :

Formation et expérience professionnelle

- Etre titulaire d'au moins un diplôme supérieur (minimum Bac + 5) en Ingénierie, Informatique, et autres disciplines similaires ;
- Etre détenteur d'une certification dans le domaine de l'IT ;
- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la gestion et de l'utilisation de matériels informatiques et d'outils de communication.

Pré-requis :

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialistes technique devra avoir les qualifications minimales suivantes :

- Bonne maîtrise des produits et de l'environnement d'exploitation informatique;
- Bonnes connaissances sur la maintenance (hard et soft) informatique ;
- Bonnes connaissances des réseaux (LAN et GSM) informatiques et de télécommunication ;
- Des connaissances suffisantes sur les matériels Cisco ;

Langues

- Bonne maîtrise du français (expression orale et écrite) et d'au moins une des langues locales de l'espace de mise en œuvre (Lingala, Swahili et Tshiluba).
- Une bonne connaissance de l'anglais serait un atout.

VI. LIEU, DUREE DE LA MISSION ET REMUNERATION DU CONSULTANT

La mission se déroulera sur les sites d'intervention du Projet STEP II (Nord Ubangi, Nord Kivu, Sud Kivu ; Ituri et Kassai-Central).

La mission de l'Assistant Technique s'étendra sur une durée prévisionnelle de dix-huit (18) mois. L'assistant technique devra être immédiatement disponible et sa rémunération sera établie dans le contrat de services dont quelques spécificités sont reprises ci-après : contrat au forfait, proposé et signé entre CNR et l'Assistant Technique sélectionné, après avis de non-objection du FSRDC.

Le Projet mettra à la disposition de l'assistant technique un bureau aménagé dans la province concernée, les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.